

Projet Associatif 2023-2028

Ce document est écrit
en Facile A Lire et à Comprendre.
Ce document s'adresse à
toutes les personnes accompagnées
par l'Adapei de la Loire.

Devoir d'Agir



Association Départementale des Amis et Parents
de personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité,
reconnue d'utilité publique depuis 1964.



C'est quoi un projet associatif ?

Un **projet associatif** est un document qui explique ce que l'association va faire pour les années à venir.

Grâce à ce nouveau projet associatif, l'Adapei de la Loire veut :

- **mieux expliquer ses actions,**
- **moderniser et améliorer son image.**

L'Adapei de la Loire propose plus d'activités pour permettre aux personnes en situation de handicap de **s'épanouir et d'être plus heureuse.**

Sommaire



P. 4 L'histoire de l'Adapei de la Loire

P. 5 L'Adapei de la Loire aujourd'hui

P. 6 Les personnes accueillies

P. 7 Les valeurs de l'Adapei de la Loire

P. 9 Nos objectifs pour 2023 - 2028

P. 10 **Objectif 1 : écouter et agir ensemble**

P. 14 **Objectif 2 : accueillir et accompagner**

P. 22 **Objectif 3 : participer et militer**

P. 26 **Objectif 4 : innover et entreprendre**

L'histoire de l'Adapei de la Loire

En 1952 dans la Loire, des parents d'enfants en situation de handicap rejoignent l'Association Lyonnaise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés.

En 1957, Charles DECHENAUD crée l'**ASAPEI** : Association Stéphanoise des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés.

En 1958, l'association ouvre le premier centre pour enfants dans le quartier Méons à Saint Etienne.

Juin 1960 : l'ASAPEI devient l'ADAPEI Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés

En 1964, l'Adapei de la Loire est **reconnue d'utilité publique**.

Reconnue d'utilité publique veut dire que l'association agit dans l'intérêt de tout le monde.



Charles DECHENAUD,
Président fondateur de
Adapei Loire

L'Adapei de la Loire aujourd'hui

Aujourd'hui, l'Adapei de la Loire c'est :

- + de 2 000 personnes accompagnées,
- + de 1 500 professionnels,
- 250 bénévoles,
- 67 établissements et services.

Les établissements et services :

5 Foyers d'Accueil Médicalisés	3 Maisons d'Accueil Spécialisées
10 Etablissements et Services d'Aide par le Travail	5 Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
1 Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme	2 Services d'éducation spéciale et de soins à domicile
4 Entreprises adaptées	12 Foyers de vie
6 Instituts Médico-Educatif	1 Atelier Chantier Insertion
1 Plateforme Compétences et Prestations Externalisées	1 Dispositif de protection de l'enfance
10 Foyers d'Hébergement	1 Plateforme pour les Aidants
5 Service d'Accueil de Jour	

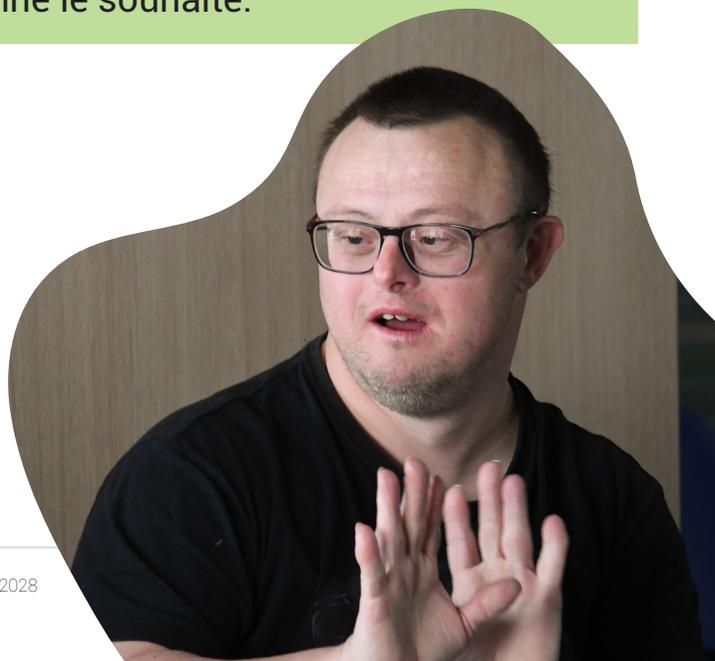
Les personnes accueillies

L'Adapei de la Loire accueille **toute personne en situation de handicap ou de vulnérabilité.**

La vulnérabilité c'est quand une personne est fragile ou dans une situation de faiblesse.

L'Adapei de la Loire accueille les personnes :

- **de façon temporaire** : c'est-à-dire que l'accompagnement a une date de fin.
- **ou de façon durable** : c'est-à-dire que l'accompagnement dure tant que la personne le souhaite.



Les valeurs de l'Adapei de la Loire

Les **valeurs** c'est ce qui guide les actions.

Les valeurs fortes de l'Adapei de La Loire sont :

- la citoyenneté,
- la solidarité,
- la bienveillance,
- la laïcité,
- l'humanisme.

La citoyenneté

La citoyenneté c'est pouvoir exprimer ses choix et avoir les mêmes droits que tout le monde.

Par exemple, le droit de voter.

La solidarité

La solidarité c'est aider des personnes qui en ont besoin.

La bienveillance

La **bienveillance** c'est :

- être attentif et à l'écoute de chacun,
- respecter les choix et les idées de l'autre sans juger.

La laïcité

La **laïcité** c'est avoir les mêmes droits, quelque soit sa religion.

Cela veut dire que dans les lieux publics votre religion est acceptée tant que vous ne dérangez pas les autres.

L'humanisme

L'**humanisme** c'est penser que la personne humaine et son bien être est plus importante que toutes les autres valeurs. Par exemple, la personne est plus importante que l'argent.

Nos objectifs pour 2023 - 2028

L'Adapei de la Loire a 4 objectifs pour accompagner les personnes et les familles :

- **Objectif 1 : écouter et agir ensemble**
- **Objectif 2 : accueillir et accompagner**
- **Objectif 3 : participer et militer**
- **Objectif 4 : innover et entreprendre**



Objectif 1 :

**écouter et
agir
ensemble**



Objectif 2 :

**accueillir et
accompagner**



Objectif 3 :

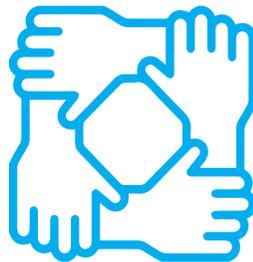
**participer
et militer**



Objectif 4 :

**innover et
entreprendre**

Objectif 1 : écouter et agir ensemble



Pour écouter et agir ensemble
l'Adapei de la Loire va travailler sur :

L'auto-détermination et le droit d'agir

L'auto-détermination c'est prendre les décisions sur sa propre vie dans tous les domaines.

L'auto-détermination c'est :

- savoir ce dont j'ai envie,
- apprendre à faire mes propres choix,
- pouvoir m'organiser pour mes projets,
- sentir que je suis fort,
- comprendre qui peut m'aider.

Le droit d'agir c'est avoir la possibilité :

- de dire ce qui est important pour soi,
- de faire ce que l'on a envie de faire.



L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- proposer des solutions adaptées aux capacités des personnes,
 - permettre aux personnes de participer à la vie des établissements ou de l'association.
- Par exemple : conseil de la vie sociale...

Le respect de la personne accompagnée

La personne accompagnée est plus importante que l'association et ses établissements.

L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- repérer les compétences de chacun,
- respecter les personnes au niveau psychologique, moral et affectif,
- respecter le bien être des personnes,
- faciliter la pleine citoyenneté des personnes.



La participation de la famille et des proches

La famille est très importante dans l'accompagnement de la personne en situation de handicap tout au long de sa vie.

L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- reconnaître que la famille et l'entourage ont des compétences pour aider la personne,
- associer les familles dans les nouveaux projets
- échanger avec la famille pour connaître les capacités de la personne et construire le projet personnalisé,
- respecter le droit des parents sur l'éducation de leur enfant et les aider,
- demander l'avis de la personne de confiance désignée par la personne accueillie,
- favoriser l'entraide entre les familles.



La bientraitance des professionnels

L'Adapei de la Loire veut un accompagnement de qualité.

Pour répondre de manière adaptée aux besoins des personnes accompagnées les professionnels apprennent souvent de nouvelles méthodes.

Les professionnels font un travail de qualité, avec compétences et respect.

L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- faciliter les échanges entre les professionnels et le siège social de l'Adapei,
- faire attention que les professionnels se sentent bien au travail,
- permettre aux professionnels d'apprendre de nouvelles compétences et d'analyser leurs pratiques.



Objectif 2 : accueillir et accompagner



**Accueillir et accompagner
c'est trouver des solutions adaptées
aux besoins de chacun.**

**Un accompagnement personnalisé
qui respecte les droits des personnes**

L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- accompagner les personnes avec bientraitance,
- construire un projet personnalisé qui développe l'autonomie de la personne,
- favoriser l'inclusion et l'accès au droit commun,
- respecter l'intimité et la vie affective de la personne.

La bientraitance

La **bientraitance** c'est proposer le meilleur accompagnement possible selon les besoins et les valeurs de chacun.

Le projet personnalisé

Le **projet personnalisé** regroupe :

- les besoins et les attentes de la personne,
- les solutions pour y arriver.

Le projet personnalisé doit favoriser le développement de l'autonomie en sécurité, dans le droit commun chaque fois que possible. Par exemple : essayer de vivre seul dans un appartement.

L'inclusion et l'accès au droit commun

L'**inclusion** c'est vivre avec les autres dans la société et profiter des mêmes services et des mêmes droits que tout le monde.

L'Adapei de la Loire veut travailler
avec les établissements du **droit commun**.

Droit commun veut dire milieu ordinaire.

Le respect de l'intimité et de la vie affective

L'intimité c'est la vie privée.

L'intimité doit tout le temps être respectée.

L'Adapei de la Loire dit que les professionnels
doivent respecter les personnes pendant :

- les soins sur le corps et pour la santé,
- l'accompagnement à la vie affective
et sexuelle.

L'éducation et la scolarisation

Aller à l'école et apprendre est un droit.

L'Adapei de la Loire est en lien avec les écoles
pour accompagner et aider les enfants.



L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- le droit d'aller à l'école en milieu ordinaire,
- adapter le parcours scolaire suivant le développement de l'enfant,
- trouver des solutions proches des personnes.

La vie sociale et les loisirs

Exemple des groupes de loisirs

Les personnes adhérentes peuvent participer à des activités de loisirs, sportives et culturelles qui sont proches de chez elles.

Comme par exemple : visites, rencontres sportives ou festives, loto, week-ends.

L'Adapei de la Loire s'engage pour

la participation des personnes à des activités culturelles et sportives :

- dans les établissements,
- à l'extérieur dans le droit commun.

La santé

La santé fait partie du **bien-être de la personne**.

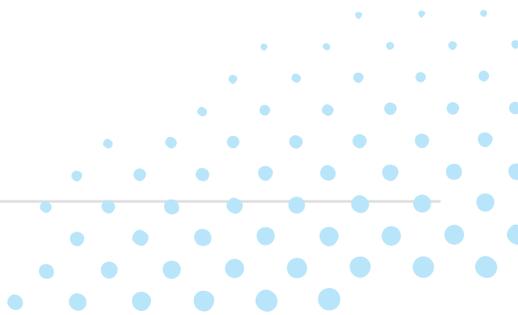
Tout ce qui concerne la santé est écrit dans un document appelé le **projet de soins**.

Le projet de soins fait partie du projet personnalisé.

L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- permettre l'accès aux soins pour toutes les personnes quel que soit leur âge,
- éviter toute forme de souffrance qui empêche d'être en bonne santé,
- travailler avec d'autres établissements alentours pour faciliter les soins,
- organiser des actions de prévention en santé avec les personnes.

La **prévention** c'est mettre en place des actions pour éviter ou diminuer un problème.



Le travail

L'Adapei de la Loire s'engage pour accompagner les personnes dans le travail avec :

- **des solutions individuelles**

avec des étapes adaptées à chaque personne,

- **des solutions progressives** qui respectent le rythme et les besoins de la personne.

Par exemple : le service Section Annexe à l'ESAT qui facilite le parcours des personnes,

- **des solutions évolutives** avec des formations pour développer les compétences,

- **des solutions inclusives.**

Par exemple, un Esat de transition ou Atelier Chantier d'Insertion qui permet de travailler.

Le logement

Les personnes en situation de handicap ont le droit de vivre dans la société avec la même liberté de choix que tout le monde.

L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- des solutions d'habitat selon les besoins avec :
- des lieux collectifs pour habiter,
- des appartements individuels dans le droit commun,
- un accompagnement par des SAVS : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale,
- des accueils pour la journée ou suivant les besoins.

Soutenir les familles et les aidants

L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- demander l'avis des familles sur les projets,
- aider dans les démarches administratives,
- proposer l'aide d'assistantes sociales,
- proposer un soutien psychologique,
- proposer des rencontres pour que les familles s'aident entre elles.

Accompagner les aidants

Un **aidant** est une personne qui s'occupe d'une personne en situation de handicap.

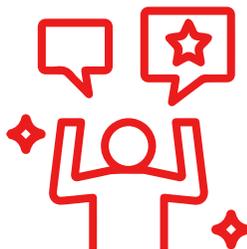
La loi dit que les **aidants** des personnes handicapées ont droit au répit.

Le **répit** c'est quand un aidant prend un moment de repos.

L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- s'occuper de la personne handicapée pendant que sa famille se repose,
- créer un village répit adapté à tous,
- donner accès à la **Plateforme Inter-associative Ligérienne pour les Aidants : PILA**, qui propose des séjours de répit,
- développer des temps de répit entre les établissements,
- développer des nouvelles formes de répit.

Objectif 3 : Participer et militer



Le **conseil d'administration** dirige l'Adapei de la Loire.

Le **conseil d'administration**

est un groupe de personnes qui conseillent une entreprise ou une organisation.

Le conseil d'administration prend des décisions pour l'association.

L'assemblée générale de l'association élit les membres du conseil d'administration.

Les adhérents de l'association composent l'assemblée générale.

L'assemblée générale prend des décisions pour l'association.

**L'Adapei de la Loire veut
que les personnes accompagnées
participent au conseil d'administration.**

Les commissions

Une **commission** est un groupe de personnes qui travaille sur un sujet et apportent des solutions.

L'Adapei de la Loire s'engage à

mettre en place des commissions pour :

- aider la personne accompagnée et sa famille, par exemple : aide aux vacances.
- adapter les services, par exemple : le budget, l'habitat, et le travail,
- des sujets particuliers : commissions spéciales,
- suivre le projet associatif.

Les commissions sont composées :

- d'administrateurs,
- de personnes en situation de handicap,
- de parents et amis,
- et de professionnels.



L'action associative

L'Adapei de la Loire s'engage à

soutenir les missions de l'action associative :

- être présent dans les établissements,
- faire connaître l'association,
- accompagner à l'autodétermination des personnes,
- favoriser l'accès au droit commun pour tous,
- mettre en place des groupes de paroles avec les personnes.

Le bénévolat

Bénévolat c'est aider sans être payé.

Etre bénévole c'est donner de son temps pour les autres.

Les bénévoles travaillent avec l'action associative.

Les bénévoles sont très importants.

Les bénévoles sont présents
dans les commissions
et aident les professionnels pour des actions.

Les bénévoles sont des **militants**.

Etre **militant** c'est agir pour une cause importante
pour soi.

L'Adapei de la Loire s'engage à :

- respecter le temps disponible
et les compétences des bénévoles,
- faire appel à des jeunes en service civique
pour découvrir le secteur médico-social,
- accompagner les bénévoles dans leur rôles,
par exemple : former les bénévoles.



Objectif 4 : Innover et entreprendre



Développer les partenariats et réseaux

Pour que les personnes en situation de handicap aient les mêmes droits que tout le monde l'Adapei de la Loire veut développer les **partenariats** et les réseaux.

Un **partenariat** est un regroupement d'entreprises ou d'associations pour faire quelque chose ensemble.

L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- avoir des partenaires, même avec d'autres pays.
- participer à la réflexion sur l'évolution de la société,
- développer sa communication.

Être dans une démarche de responsabilité sociétale

La **responsabilité sociétale** c'est quand l'activité économique respecte l'environnement et les personnes.

L'Adapei de la Loire s'engage pour :

- créer des établissements et travailler sur son territoire,
- développer un partenariat proche de l'association,
- avoir un développement durable.

Le **développement durable** répond aux besoins du présent sans mettre en danger les besoins du futur.

Par exemple, l'Adapei de la Loire veut :

- adapter l'utilisation de l'énergie,
- avoir des espaces avec de la végétation.

Objectifs 2023 - 2028



Objectif 1 :
écouter et
agir
ensemble



Objectif 2 :
accueillir et
accompagner



Objectif 3 :
participer
et militer



Objectif 4 :
innover et
entreprendre



CC202401T01

Ce document est écrit en FALC.

FALC veut dire Facile À Lire et à Comprendre.

Ce document a été transcrit et validé en juin 2023
par l'atelier FALC de l'Esat la Courbaisse
(Adapei 69).



© Logo européen facile à lire : Inclusion Europe.
Plus d'informations sur le site easy-to-read.eu.



11-13 rue Grangeneuve
42002 SAINT-ETIENNE - Tel : 04 77 34 34 34
E-mail : contact@adapei42.fr
www.adapei42.fr